



**Dossier d'Appel d'Offres national pour les travaux d'entretien
de la protection anticorrosion du pont Faidherbe de Saint-Louis
en marché de clientèle**

N° D/1780/A2

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 09 Décembre 2024.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures (MI), comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu de l'État du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA). Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du **marché de clientèle pour les travaux d'entretien de la protection anticorrosion du pont Faidherbe de Saint-Louis**.

Le marché est à conclure pour la gestion 2025 et peut être renouvelé en cas d'accord partie sans pouvoir dépasser trois (3) ans.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux de réhabilitation de la protection anticorrosion du pont Faidherbe de Saint Louis.
4. La passation du marché sera conduite par appel d'offres national ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Ageroute Sénégal du lundi au vendredi de 08H00 à 17H00 **à compter du 24 octobre 2025** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes Sénégal (AGERROUTE
SENEGAL)**
Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar Sénégal.
Tel : +221 33 869 07 51

Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn; ipouye@ageroute.sn et cthiam@ageroute.sn

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Avoir réalisé des travaux de génie civil ou de maintenance spécialisée au cours des cinq (5) dernières années (à compter de 2020), en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitant, dans des projets d'entretien, de réparation ou de renforcement de structures métalliques, d'ouvrages d'art ou industriel.
- Avoir participé, en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitant, à **au moins deux (2) marchés** exécutés au cours des cinq (5) dernières années (à compter de 2020), **chacun d'une valeur minimale de six cent quarante millions (640 000 000) FCFA**, ayant été **achevés pour l'essentiel** et exécutés **de manière satisfaisante**.

Ces marchés doivent être **exclusivement liés à des travaux de protection anticorrosion sur des structures métalliques**, et doivent inclure :

- o des interventions de **préparation de surface** (ex. : décapage, sablage, grenailage),
- o la mise en œuvre de systèmes de revêtement anticorrosion (peinture, métallisation, etc.),
- o l'utilisation de procédés conformes aux normes internationales (ex. ISO 12944),
- o et, idéalement, une exécution en milieu contraint ou environnement agressif (milieu marin, fluvial, salin, ou industriel).

La similitude sera évaluée sur la base de critères tels que la **taille physique du projet, la complexité technique, de la nature des structures traitées** (ex. : **ponts métalliques, charpentes d'ouvrages d'art, bâtiments industriels, réservoirs ou pipelines**), les méthodes ou technologies utilisées, ou toute autre caractéristique pertinente décrite dans la **Section IV – Étendue des Travaux du DAO**.

Les attestations de bonne exécution signées par les bénéficiaires doivent être fournies ;

- Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire doit démontrer une expérience avérée dans l'une des principales activités suivantes, avec des volumes ou cadences minimales indiqués ci-après :

***Préparation de surface :**

Travaux de décapage mécanique ou par projection abrasive (sablage, grenailage) sur structures métalliques selon ISO 8501-1 ou équivalent sur au moins 10 000m² de surface dans un délai d'un an sur un même projet.

***Application de systèmes de revêtement anticorrosion :**

Mise en œuvre complète d'un système multicouche conforme aux normes ISO 12944 ou équivalent, incluant primaire, intermédiaire et finition sur au moins 10000 m² de surface dans un délai d'un an sur un même projet

***Travaux en milieu contraint (marin ou fluvial) :**

Réalisation d'un projet nécessitant des dispositifs d'accès spécifiques (échafaudages suspendus, nacelles, confinements partiels) et respect de contraintes environnementales.

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années à compter de 2022 (2022 ; 2023 et 2024), pour des travaux de construction d'**un milliard deux cent millions (1 200 000 000) FCFA** et ayant présenté une situation financière saine et positive ;

- Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2022 (2022 ; 2023 et 2024) ;
 - Disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant équivalent à **deux cent millions (200 000 000) de Francs CFA.**
7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille (50 000) F CFA** par versement au compte **n° SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.
 8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de la passation de marchés de l'AGEROUTE Sénégal sise à la Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar Sénégal au plus tard **le 25 novembre 2025 à 11 heures 30 minutes précises (GMT).**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Elles seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus **le 25 novembre 2025 à 11 heures 30 minutes précises (GMT).**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **neuf millions**

(9 000 000) de FCFA, et rester valides 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90 jours) à compter de la date limite de soumission.

Il est prévu une visite organisée **le 06 novembre 2025 à 10 heures 00 mins précises (GMT).** La participation à la visite ne sera pas obligatoire. **Le lieu de rencontre sera : Le siège de la direction régionale Nord de Saint-Louis**

**Le Directeur Général
Mamadou NDAO**